

CONVENTION DE FINANCEMENT N° G 2021 14640 CN

ENTRE

TOULOUSE METROPOLE

ET

TISSEO INGÉNIERIE

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ELEVATEUR DU PASSAGE
GASTOU ET TRANSFERT DE GESTION À TOULOUSE MÉTROPOLE

DANS LE CADRE DE L'OPERATION **TRAMWAY GARONNE**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Entre :

TISSEO INGENIERIE Société Publique Locale au capital de 4 590 000 € inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B 408 370 740 et dont le numéro Siret est 408 370 00024, sise 21 boulevard de la marquette BP10416 31004 Toulouse cedex 6 représentée par son président Monsieur Jean-Michel LATTES,

Et désignée ci-après par « **Tisséo Ingénierie** »

d'une part ;

Et :

Toulouse Métropole, dont le siège est situé 6 rue René Leduc, BP 35821 à Toulouse cedex 5, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, dûment habilité par la délibération (DEL-23-0885) du Bureau de la Métropole en date du 16 novembre 2023,

ci-après désignée par « **Toulouse Métropole** »

d'autre part ;

Etant préalablement exposé que :

Le prolongement de la ligne de Tramway « E » entre les « Arènes » et le Grand Rond, désignée sous le vocable « ligne Garonne » a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie, maître d'ouvrage délégué de Tisséo Collectivités.

Le tracé emprunte, notamment, l'avenue de Muret et l'insertion du tramway s'est accompagnée d'une opération de requalification des espaces publics de ce secteur.

Un élévateur avait été réalisé au niveau du passage Gastou, permettant aux usagers PMR du tram d'accéder au haut de la digue de la Garonne. Cet élévateur n'a cependant pu jamais être mis en service de manière satisfaisante, et par conséquent, n'a pas été rétrocedé comme prévu initialement à Toulouse Métropole.

A la vue de la prochaine livraison de la passerelle modes actifs entre la rive gauche de la Garonne et l'île du Ramiers, dite passerelle Rapas, Toulouse Métropole a sollicité Tisséo Ingénierie pour la remise en fonction de cet élévateur.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de Toulouse Métropole et de Tisséo Ingénierie concernant cette remise en service.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

ARTICLE 1 – DEFINITION DES MISSIONS

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de Toulouse Métropole et de Tisséo Ingénierie concernant la remise en service et la gestion ultérieure

1.1 - MISSIONS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

En tant que gestionnaire de l'espace public, Toulouse Métropole sera le maître d'ouvrage des travaux de dépose de l'élévateur historique et d'installation d'un nouvel élévateur PMR situé passage Gastou à Toulouse.

A ce titre, il assume seul l'ensemble des responsabilités liées à la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de reprise, y compris la dissociation électrique de l'élévateur vis-à-vis des installations du tramway préexistantes.

A l'issue des travaux de dépose et réinstallation, le nouvel élévateur deviendra propriété de Toulouse Métropole et sera géré par Toulouse Métropole.

1.2 - MISSIONS DE TISSEO INGÉNIERIE

Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie par convention de mandat en date du 18 mai 2009, la réalisation des études et travaux du réseau de tramway et notamment de la liaison « Arènes - Grand Rond » appelée également ligne « Garonne ».

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

2.1 - ENGAGEMENTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Toulouse Métropole sera le maître d'ouvrage de ces travaux et qu'à ce titre en aucun cas la responsabilité de Tisséo Ingénierie ou de Tisséo Collectivités ne pourra être recherchée en cas de dommages, sinistres ou demande d'indemnisation liés à l'exécution des travaux de reprise. Toulouse Métropole reste le seul et unique maître d'ouvrage de ces travaux de reprise et à ce titre en assume l'entière responsabilité.

2.2 - ENGAGEMENTS DE TISSÉO INGENIERIE

Tisséo Ingénierie s'engage à verser forfaitairement la somme de 45 000,00 Euros HT au profit de Toulouse Métropole dès signature de la présente. Cette somme sera versée pour solde de tout compte.

ARTICLE 3 – DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa date de notification.

Elle prendra fin à la date effective de versement de la somme de 45 000,00 Euros HT par Tisséo Ingénierie au profit de Toulouse Métropole.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification ou complément à la présente convention se fera par voie d'avenant.

En cas de délivrance du quitus de l'opération Garonne par Tisséo Collectivités avant la fin de la présente convention, que Tisséo Collectivités se substituera aux obligations de Tisséo Ingénierie à compter de l'effet du quitus.

Accusé de réception en préfecture
31/01/2024 12:40:20
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Le versement sera effectué sur présentation de l'appel de fond par Toulouse Métropole, accompagné de la présente convention signée par les parties.

La TVA sera prise en charge par Toulouse Métropole.

ARTICLE 6 - CONTESTATIONS

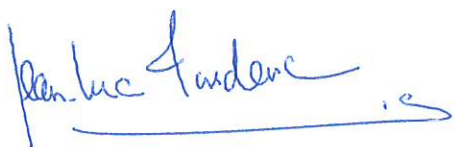
Les différends susceptibles de s'élever entre les parties relativement à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, seront, en cas d'impossibilité de parvenir à une conciliation, soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Toulouse.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les dispositions de la présente convention.

Fait à Toulouse, le.....

En deux (2) exemplaires originaux,

Pour TISSEO INGENIERIE,	Pour TOULOUSE METROPOLE
	
M. Jean François LACROUX	M. Jean-Luc MOUDENC
Directeur Général	Président

- 1 Faire précéder de la mention lu et approuvé

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Délibération n°DEL-23-0885

**Tramway - Gestion de l'élévateur du Passage Gastou à Toulouse :
adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize novembre à neuf heures dix-neuf, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole (902B).

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	63
Procurations :	4
Date de convocation :	10 novembre 2023

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUIGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOS, M. Jean-François Emilion ESNAULT, M. François GRASS, LABATUT, M. François GRASS,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de récépissé : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

	Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Alain TOPPAN	Joseph CARLES
M. Djillali LAHIANI	Jean-Michel LATTES
Mme Annette LAIGNEAU	Jean-Jacques BOLZAN
Mme Nicole YARDENI	Pierre TRAUTMANN

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Délibération n° DEL-23-0885

Tramway - Gestion de l'élévateur du Passage Gastou à Toulouse : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie

Exposé

Le prolongement de la ligne de Tramway « E » entre les « Arènes » et le Grand Rond, désignée sous le vocable « ligne Garonne » a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie, maître d'ouvrage délégué de Tisséo Collectivités.

Le tracé emprunte, notamment, l'avenue de Muret et l'insertion du tramway s'est accompagnée d'une opération de requalification des espaces publics de ce secteur.

Un élévateur avait été réalisé au niveau du passage Gastou, permettant aux usagers PMR du tram d'accéder au haut de la digue de la Garonne. Cet élévateur n'a cependant jamais pu être mis en service de manière satisfaisante, et par conséquent, n'a pas été rétrocédé comme prévu initialement à Toulouse Métropole.

Au vu de la prochaine livraison de la passerelle modes actifs entre la rive gauche de la Garonne et l'Île du Ramier, dite passerelle Rapas, Toulouse Métropole a sollicité Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie pour la remise en fonction de cet élévateur.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de Toulouse Métropole et de Tisséo Ingénierie concernant cette remise en service. En résumé, Toulouse Métropole est autorisée à déposer l'ancien élévateur et à installer un nouvel équipement, conforme aux normes PMR. Tisséo Ingénierie prendra en charge financièrement ces opérations de dépose et réinstallation, à hauteur de 45 000 € HT. L'équipement installé sera la propriété de Toulouse Métropole qui en assurera également la gestion, comme prévu initialement dans le cadre du projet Tramway « E ».

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du jeudi 02 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention relative à la gestion de l'élévateur situé au niveau du Passage Gastou à Toulouse, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse Municipale à affecter les opérations résultant de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Article 4

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

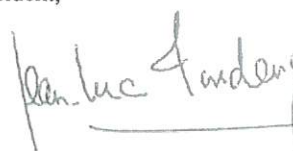
Résultat du vote :

Pour	67
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : **22 NOV. 2023**

Reçu à la Préfecture le **22 NOV. 2023**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,




Jean-Luc MOUDENC

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240209-20240207-5-8D-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024